MOONEY, M'LLE THERESE—
Taxe de 1863, montant à $2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Florentine, Patterson, Ollivier et Valette, désigné comme le lot No. 21 de l'îlet No. 91; le dit lot No. 21 mesure 25 pieds de face à la rue Delerosne sur une profondeur de 80 pieds.

MOONEY, M'LLE THERESE—
Taxe de 1863, montant à $10 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Claiborne, Pacifique et Pacifique, désigné comme lot No. 10 de l'îlet No. 43; le dit lot No. 10 mesure 50 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 100 pieds, le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Elmire et Thayer.

MOONEY, M'LLE THERESE—
Taxe de 1863, montant à $90
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Verret, Valette et Hugelet, désigné comme le lot No. 14 de l'îlet No. 91; le dit lot No. 14 mesure 25 pieds de face à la rue Valette sur une profondeur de 100 pieds, formant l'encoignure des rues Valette et Eveline.

MOONEY, M'LLE THERESE—
Taxe de 1863, montant à $90
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Verret, Valette et Hugelet, désigné comme le lot No. 12 de l'îlet No. 125; le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 100 pieds.

MORGAN, F. H.—
Taxe de 1863, montant à $1 20
Taxe de 1863, montant à 1 20
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme [illegible]

MOONEY, VVE JANE—
Taxe de 1863, montant à $4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Claiborne, Eveline et Elisa, désigné comme le lot No. 11 de l'îlet No. 43; le dit lot No. 11 mesure 50 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 150 pieds.

MOONEY, VVE JANE—
Taxe de 1863, montant à $4 20
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Vallette, Ollivier, Market et Eveline, désignés comme les lots Nos. 10 à 12 de l'îlet No. 117; le dit lot No. 10 mesure 50 pieds de face à la rue Vallette sur une profondeur de 92 pieds, les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 50 pieds de face à la rue Vallette sur une profondeur de 80 pieds, formant l'encoignure des rues Vallette et Eveline.

MUDGERS, WM—
Taxe de 1863, montant à 10
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Newton, Franklin, Verret, et Décatur, désignés comme les lots Nos. 4 et 5 de l'îlet No. 161, les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent 50 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 125 pieds.

MOONEY, M'ME HUGH—
Taxe de 1863, montant à 70c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Verret, Valette et Homer, désigné comme le lot No. 3 de l'îlet No. 146, le dit lot No. 3 mesure 25 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 100 pieds.

MORTAL, URIAH—
Taxe de 1863, montant à $9 10
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désignée comme lot No. 1 de l'îlet No. 125, comprise dans [illegible] par les rues Marcellin, Vallette, Shepperd à la ligne Jefferson.

MURPHY, SUC. ROBERT—
Taxe de 1863, montant à $1 80
Taxe de 1863, montant à 1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bouny, Delaronde, Peter et Séguin, désigné comme le lot No. 24 de l'îlet No. 5; le dit lot No. 24 mesure [illegible] de face à la rue Bouny sur une profondeur de 105 pieds.

MURRAY, JOS—
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bringier, Franklin, Magellan et Monroe, désigné comme le lot No. 6 de l'îlet No. 250; le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Bringier sur une profondeur de 115 pieds; le dit lot No. 6 forme l'encoignure des rues Bringier et Franklin.

MCMAHON, MARTIN—
[illegible]

MCNAMARA, SUC. M'ME THOS—
[illegible] $1 [illegible]

MOORE, JOHN—
Taxe de 1863, montant à $6 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Poudras, Peter, Alix et Amelie, désigné comme le lot No. 22 de l'îlet No. 6; le dit lot No. 22 mesure 41 pieds de face à la rue Poudras sur une profondeur de 127 pieds.

MCGUIRE, MICHAEL—
Taxe de 1863, montant à $1 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Webster, Washington, Alix et Poydras, désignés comme les lots Nos. 6 et 7 de l'îlet No. 164; le dit lot No. 6 mesure 34 pieds de face à la rue Frankin sur une profondeur de 180 pieds; le dit lot No. 4 mesure 64 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 127 pieds.

O'KEEFE, M. A—
Taxe de 1863, montant à $3 00
Taxe de 1863, montant à 3 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Madison, Monroe et Homer, désignés comme les lots Nos. 10 et 12 de l'îlet No. 141; le dit lot No. 1 mesure 27 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds.

OLIVIER, M'ME EMMA—
Taxe de 1863, montant à $1 80
Taxe de 1863, montant à 1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pacifique, Atlantique, Elisa et Alix, désigné comme lot No. 16 de l'îlet No. 77; le dit lot No. 16 mesure 32 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 124 pieds.

OLIVIER, FRANK—
Taxe de 1863, montant à $1 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Olivier, Vallette, Market et Eveline, désignés comme lots Nos. 17 et 18 de l'îlet No. 117; les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent 60 pieds de face à la rue Olivier sur une profondeur de 80 pieds.

PATTERSON, DELMORE—
Taxe de 1863, montant à 90c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues De Armas, Decatur, Monroe et Franklin, désignés comme les lots Nos. 16 et 17 de l'îlet No. 167; les dits lots Nos. 16 et 17 mesurent 60 pieds de face à la rue De Armas sur une profondeur de 120 pieds.

PATTON, CARROLL—
Taxe de 1863, montant à 90c
Taxe de 1863, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Verret, De Armas et Franklin, désigné comme lot No. 3 de l'îlet No. 155; le dit lot No. 3 mesure 32 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 125 pieds.

PARKER, CAROLINE—
Taxe de 1863, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans à Tonnebourg, dans l'îlet borné par les rues De Armas, Lapeyrouse, Odéon et Delaronde, désigné comme le lot No. 5 de l'îlet No. 8, le dit lot No. 5 mesure 31 pieds de face à la rue De Armas sur une profondeur de 132 pieds.

PARKER, E. T.—
Taxe de 1862, montant à $1 20
Taxe de 1863, montant à 1 20
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme terres marécageuses, la dite portion mesure 1¾ arpents de face sur une profondeur de 40 arpents.

PICARD, VVE ALBERT—
Taxe de 1863, montant à $1 80
Taxe de 1863, montant à 1 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Claiborne, Pacifique, Peter et Bouny, désignés comme lots Nos. 1 et 3 de l'îlet No. 43; les dits lots Nos. 1 et 3 mesurent 50 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 150 pieds.

PICARD, VVE ALBERT—
Taxe de 1863, montant à $1 80
Taxe de 1863, montant à 1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pacifique, Elisa et Alix, désigné comme lot No. 2 de l'îlet No. 77; le dit lot No. 2 mesure 32 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 124 pieds.

PICARD, VVE ALBERT—
Taxe de 1863, montant à $1 80
Taxe de 1863, montant à 1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pacifique, Elmire, Jackson et Market, désignés comme la moitié du lot No. 19 de l'îlet No. 198; la dite moitié du lot No. 19 mesure 12 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 124 pieds.

RICHARDSON, W. B—
Taxe de 1862, montant à 90c
Taxe de 1863, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Webster, Washington, Jackson et Market, désigné comme le lot No. 7 de l'îlet No. 183; le dit lot No. 7 fait face à la rue Webster.

RICHARDSON, FREDERIC—
Taxe de 1862, montant à $1 20
Taxe de 1863, montant à 1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 193 ou de Peter, désignés comme lots Nos. 3 et 4 de l'îlet No. 194; le dit lot No. 3 mesure 64 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 180 pieds; le dit lot No. 4 mesure 64 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 127 pieds.

ROBINSON, BENJAMIN—
Taxe de 1863, montant à $1 20
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par l'avenue Camus, le Chemin Public, les terres marécageuses et les [illegible] propriété de l'avenue Camus, désignés comme lot No. 6 de l'îlet No. 9 et 90, les dits lots Nos. [illegible] mesurent chaque 25 pieds de face à l'avenue Camus sur une profondeur de 170 pieds.

SANDERS, FRED—
Taxe de 1863, montant à 70c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, Lesseurg, adjoignant l'habitation Trépagnier, désigné comme le lot No. 47, le dit lot No. 47 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 128 pieds.

TEBIE, SUC. PETER—
Taxe de 1863, montant à $7 20
Taxe de 1863, montant à 7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Delaronde, Peter, Verret, et Levergne, désigné comme lot No. 4 de l'îlet No. 5; le dit lot No. 4 mesure 32 pieds de face à la rue Delaronde sur une profondeur de 127 pieds.

PENCE, M'ME WM. FRED H—
Taxe de 1863, montant à 70c
Taxe de 1863, montant à 90c
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Alix, Poydras, Bouny et Elisa, désignée comme moitié du lot No. 1 de l'îlet No. 86; le dit lot No. 4 mesure 16 pieds de face à la rue Alix sur une profondeur de 120 pieds.

WEENEY, JAMES—
Taxe de 1862, montant à $2 00
Taxe de 1863, montant à 3 00
Vingt certains lots formant un îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Atlantique, Verret, Newton et Homer, désignés comme l'îlet No. 163, borné par les rues Atlantique, Verret, Newton et Homer, dit l'îlet No. 163 mesure 252 pieds de face à la rue Atlantique sur une profondeur de 347

STEPHENS, AMEDEE—
Taxe de 1863, montant à 90c
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues De Armas, Lapeyrouse, Odéon et Delaronde, désigné comme le lot No. 8 de l'îlet No. 8, le dit lot No. 8 mesure 31 pieds de face à la rue De Armas sur une profondeur de 132 pieds.

SPENCER, MARY ET ALIS—
Taxe de 1863, montant à 60c
Taxe de 1863, montant à 60c
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues De Armas, Lamire, Pacifique et Delaronde, désignés comme les lots Nos. 11 et 12 de l'îlet No. 117; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 25 pieds de face à la rue De Armas sur une profondeur de 132 pieds.

SEGERS, DUQUE F—
Taxe de 1863, montant à 90c
Taxe de 1863, montant à 90c
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pacifique, Verret, Valette et Lapeyrouse, désignés comme les lots Nos. 1 à 5 de l'îlet No. 146; le dit lot No. 1 mesure 32 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 100 pieds; les dits lots Nos. 2 à 5 mesurent chaque 32 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 100 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Elmire et Decatur.

SEGERS, DUQUE F—
Taxe de 1863, montant à 90c
Taxe de 1863, montant à 90c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Verret, Valette et Lapeyrouse, désignés comme les lots Nos. 6 et 7 de l'îlet No. 146; le dit lot No. 6 mesure 32 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 100 pieds; le dit lot No. 7 mesure 32 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 100 pieds; le dit lot No. 7 forme l'encoignure des rues Jefferson et Decatur.

SEGERS, DUQUE F—
Taxe de 1863, montant à 90c
Taxe de 1863, montant à 90c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Verret, Madison et Lapeyrouse, désignés comme les lots Nos. 1 et 2 de l'îlet No. 147; le dit lot No. 1 mesure 64 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 100 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Jefferson et Madison.

SMITH, JAMES—
Taxe de 1862, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Clairborne, Harmony, Coliseum et Philippe, désigné comme lot No. 6 de l'îlet No. 79; le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Harmony sur une profondeur de 120 pieds.

SIMON, TOM—
Taxe de 1863, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 23 borné par les rues Jackson, Verret, Valette et Hugelet, désigné comme lot No. 23 de l'îlet No. 91; le dit lot No. 23 mesure 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 100 pieds.

RICHARDS, J—
Taxe de 1863, montant à 75c
Taxe de 1863, montant à 75c
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pacifique, Elmire, Jackson et Market, désignée comme la moitié du lot No. 19 de l'îlet No. 198; la dite moitié du lot No. 19 mesure 12 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 124 pieds.

RICHARDSON, W. B—
Taxe de 1862, montant à 90c
Taxe de 1863, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Webster, Washington, Jackson et Market, désigné comme le lot No. 7 de l'îlet No. 183; le dit lot No. 7 fait face à la rue Webster.

RICHARDSON, FREDERIC—
Taxe de 1862, montant à $1 20
Taxe de 1863, montant à 1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Newton, Montoe, Franklin et Decatur, mesurant 42 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 42 pieds.

ROBINSON, BENJAMIN—
Taxe de 1863, montant à $1 20
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par l'avenue Camus, le Chemin Public, les terres marécageuses et les [illegible] propriété de l'avenue Camus, désignés comme lot No. 6 de l'îlet No. 9 et 90, les dits lots Nos. [illegible] mesurent chaque 25 pieds de face à l'avenue Camus sur une profondeur de 170 pieds.

SANDERS, FRED—
Taxe de 1863, montant à 70c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, Lesseurg, adjoignant l'habitation Trépagnier, désigné comme le lot No. 47, le dit lot No. 47 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 128 pieds.

TEBIE, SUC. PETER—
Taxe de 1863, montant à $7 20
Taxe de 1863, montant à 7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Delaronde, Peter, Verret et Levergne, désigné comme lot No. 4 de l'îlet No. 5; le dit lot No. 4 mesure 32 pieds de face à la rue Delaronde sur une profondeur de 127 pieds.

PENCE, M'ME WM. FRED H—
Taxe de 1863, montant à 70c
Taxe de 1863, montant à 90c
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situées dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Alix, Poydras, Bouny et Elisa, désignée comme moitié du lot No. 1 de l'îlet No. 86; le dit lot No. 4 mesure 16 pieds de face à la rue Alix sur une profondeur de 120 pieds.

WEENEY, JAMES—
Taxe de 1862, montant à $2 00
Taxe de 1863, montant à 3 00
Vingt certains lots formant un îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Atlantique, Verret, Newton et Homer, dit l'îlet No. 163 mesure 252 pieds de face à la rue Atlantique sur une profondeur de 347

STEWART, JOSEPH—
Taxe de 1863, montant à 90c
Taxe de 1863, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, à Tonnebourg, dans l'îlet borné par les rues Newton, Decatur, Odéon et Odéans, désigné comme lot No. 8 de l'îlet No. 8; le dit lot No. 8 mesure 31 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 128 pieds.

STEWART, ROBERT—
Taxe de 1862, montant à 90c
Taxe de 1863, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Madison, Monroe et Homer, désigné comme le lot No. 1 de l'îlet No. 141; le dit lot No. 1 mesure 27 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds.

POLK, THOMAS—
Taxe de 1863, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bouny, Bouny, Eveline et Elisa, désigné comme lot No. 15 de l'îlet No. 15 mesure 33 pieds de face à la rue Séguin sur une profondeur de 120 pieds.

SMITHERS, JOS—
Taxe de 1863, montant à ..... [illegible]
Taxe de 1863, montant à ..... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 40 borné par le Chemin Public, Lesseurg, adjoignant l'habitation Trépagnier, le dit lot No. 40 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 128 pieds.

SMITH, PAUL—
Taxe de 1863, montant à 90c
Taxe de 1863, montant à 90c
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. [illegible] terres Franklin, Verret, Lapeyrouse et Delaronde, borné par le Chemin Public, Lesseurg, adjoignant l'habitation Trépagnier, le dit lot No. 220; les dits lots Nos. [illegible] mesurent chaque 16 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 120 pieds.

SOCIETE [illegible] STAR—
Taxe de 1863, montant à ..... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Homer et Franklin, désigné comme lot No. [illegible] de l'îlet No. [illegible] mesurant 25 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 180 pieds.

WILLIAMS, EDWARD—
[illegible]

SULLIVAN, DANIEL—
Taxe de 1863, montant à ..... [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues De Armas, Lamire, Pacifique et Delaronde, désignés comme les lots Nos. 11 et 12 de l'îlet No. 117; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 25 pieds de face à la rue De Armas sur une profondeur de 132 pieds.

WILSON, NELSON—
[illegible]

TAYLOR, SIMON—
Taxe de 1863, montant à 90c
Taxe de 1863, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Verret, Valette et Hugelet, désigné comme lot No. 3 de l'îlet No. 91; le dit lot No. 3 mesure 25 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 100 pieds.

WOODS, AUGUSTUS A—
[illegible]

KALBOT DAN ET MARTHA—
Taxe de 1863, montant à 90c
Taxe de 1863, montant à ..... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Newton, Décatur, Odéon et Odéon, désigné comme lot No. 8 de l'îlet No. 4 [illegible] Tonnebourg, le dit lot No. 8 mesure 31 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 128 pieds.

SCOTT, M. J. ET P. PERRY—
Taxe de 1863, montant à ..... [illegible]
Taxe de 1863, montant à ..... [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos. 31 et 32, borné par le Chemin Public, Lesseurg, adjoignant l'habitation Trépagnier, le dit lot Nos. 31 et 32 mesurant 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 128 pieds.

SULLIVAN, DANIEL—
Taxe de 1863, montant à ..... [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues De Armas, Lamire, Pacifique et Delaronde, désignés comme les lots Nos. 11 et 12 de l'îlet No. 117; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 25 pieds de face à la rue De Armas sur une profondeur de 132 pieds.

TEISSIER, CHARLES—
Taxe de 1863, montant à ..... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Homer et Franklin, désigné comme lot No. [illegible] de l'îlet No. [illegible] mesurant 25 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 180 pieds.

TERRENONE LOUIS—
Taxe de 1863, montant à ..... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Barthélemy et Peter, désigné comme lot No. [illegible] de l'îlet No. [illegible] mesurant 25 pieds de face à la rue Peter sur une profondeur de 132 pieds.

TERRENONE LOUIS—
Taxe de 1863, montant à ..... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Barthélemy et Peter, désigné comme lot No. [illegible] de l'îlet No. [illegible] mesurant 25 pieds de face à la rue Peter sur une profondeur de 132 pieds.

THEUNE, E. CHAS—
Taxe de 1863, montant à ..... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Peter, Delaronde et [illegible] désignés comme lot No. [illegible] de l'îlet No. [illegible] mesurant 25 pieds de face à la rue Peter sur une profondeur de 132 pieds.

THIBAUT, M'ME M—
Taxe de 1863, montant à ..... [illegible]
Taxe de 1863, montant à ..... [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues De Armas, Lamire, Pacifique et Delaronde, désignés comme les lots Nos. [illegible] de l'îlet No. [illegible] mesurant 25 pieds de face à la rue De Armas sur une profondeur de 132 pieds.

TRUDEAU, VVE LOUIS—
Taxe de 1863, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Valette, Chestnut, Elisa et Alix, désigné comme le lot No. 19 de l'îlet No. 80; le dit lot No. 19 mesure 31 pieds de face à la rue Valette sur une profondeur de 127 pieds.

TURNER, NELSON—
Taxe de 1863, montant à $1 20
Taxe de 1863, montant à 1 20
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les lots Nos. 1 à 3, borné par le Chemin Public, Lesseurg, adjoignant l'habitation Trépagnier, les dits lots Nos. 1 à 3 mesurent 32 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 128 pieds.

VALENTINE, B—
Taxe de 1863, montant à 90c
Taxe de 1863, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Market, Lebeuf, Canal et Eveline, désigné comme lot No. 1 de l'îlet No. 110; le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Market sur une profondeur de 185 pieds, formant l'encoignure des rues Market et Lebeuf.

VERRET, M'ME E—
Taxe de 1863, montant à 90c
Une partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues De Armas, Franklin, Verret et Decatur, désignée comme partie du lot No. 18 de l'îlet No. 168; la dite partie du lot No. 18 mesure [illegible] pieds de face à la rue De Armas sur une profondeur de 125 pieds, formant l'encoignure des rues De Armas et Franklin.

VILLERE, ALCEE, J—
Taxe de 1863, montant à ..... [illegible]
Taxe de 1863, montant à ..... [illegible]
Neuf certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Verret, Lapeyrouse et Delaronde, désignés comme les lots Nos. 1 à 9 de l'îlet No. 230; les dits lots Nos. 1 à 9 mesurent 16 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 180 pieds.

VILLERE, ALCEE J—
Taxe de 1862, montant à ..... [illegible]
Taxe de 1863, montant à ..... [illegible]
Neuf certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Market, Lebeuf, Canal et Eveline, désignés comme lot No. 1 de l'îlet No. 110; le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Market sur une profondeur de 185 pieds, formant l'encoignure des rues Market et Lebeuf.

VERRET, M'ME E—
Taxe de 1863, montant à 90c
Une partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues De Armas, Franklin, Verret et Decatur, désignée comme partie du lot No. 18 de l'îlet No. 168; la dite partie du lot No. 18 mesure [illegible] pieds de face à la rue De Armas sur une profondeur de 125 pieds, formant l'encoignure des rues De Armas et Franklin.

ANGELAT, M'ME ALEX. M—
Taxe de 1862, montant à $2 00
Taxe de 1863, montant à 3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Harmony, Coliseum et Robineau, désigné comme le lot No. 4 de l'îlet No. 650, le dit lot No. 4 mesure 25 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 128 pieds.

ADAMS, P. W—
Taxe de 1862, montant à $1 20
Taxe de 1863, montant à 1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Camus, Gallier, Union et Française, désigné comme lot No. 5 de l'îlet No. 1058; le dit lot No. 5 mesure 25 pieds de face à la rue Columbus sur une profondeur de 104 pieds.

ALABAMA R. R—
Taxe de 1862, montant à $8 10
Taxe de 1863, montant à 8 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Lamire, Clairmont et Elisa, désigné comme lot No. 5 de l'îlet No. 1088; le dit lot No. 5 mesure 15 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 104 pieds.

ALLMANT, HENRY—
Taxe de 1863, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Lamire, Clairmont et Elisa, désigné comme lot No. 6 de l'îlet No. 1088; le dit lot No. 6 mesure 15 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 104 pieds.

ALLMANT, HENRY—
Taxe de 1863, montant à 90c
Taxe de 1863, montant à 90c
Un certain lot de terre formant un îlet borné par les rues Françaises, Union, Léonidas et Pierre, désigné comme les lots Nos. 1 et 2 de l'îlet No. 650; les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 128 pieds.

ADAMS, WM H—
Taxe de 1863, montant à 90c
Taxe de 1863, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Montegny, Bouny, Magnolia et Josephine, désigné comme lot No. 17 de l'îlet No. [illegible] mesure 30 pieds de face à la rue Montegny sur une profondeur de 100 pieds, formant l'encoignure des rues Montegny et Bouny.

ALEXANDER, LOUIS E.—
Taxe de 1863, montant à ..... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le District de la ville de la Nouvelle-